



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 19-POS-162

Déposé le : 10.05.19

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Finalement, il semble que Sava-pas-tan bien que ça...

Texte déposé

En avril 2018, j'interpellai le Conseil d'Etat sur l'Académie de Police de Savatan, suite à diverses réactions dans les médias, concernant notamment le modèle de formation jugée trop militaire.

Dans sa réponse de janvier 2019, le gouvernement rassurait le parlement et les concitoyens vaudois en reconnaissant que des efforts restaient à être fournis quant à la mission de police proximité, mais que le taux de réussite de ses aspirants au Brevet fédéral frôlait les 100%. Des mesures ayant été prises, Genève ayant prolongé sa collaboration avec l'Académie et la Confédération prolongé son bail, tout semblait donc rentrer dans l'ordre si cher au commandant des lieux !

Cet été, deux choses sont venues quelque peu remettre en question les réponses apportées à mon interpellation.

Tout d'abord, dans une émission radiophonique diffusée le 2 juillet dernier, Mme la Conseillère d'Etat en charge du DIP et présidente du Conseil de direction de l'Académie, répondait aux questions du journaliste sur un rapport d'audit qu'il avait pu se procurer sur décision de la Cour de droit administratif du canton de Vaud, mais jamais rendu public par le Conseil d'Etat. C'est d'ailleurs sur ce même rapport que se fondaient les réponses à mon interpellation.

Selon les propos du journaliste, on peut lire dans ce rapport que les employeurs ne veulent pas de miliciens formés au combat, ni de CRS et que la formation est trop axée sur la crise.

Ainsi, il semble que trois-quarts des employeurs des policiers formés à Savatan n'apprécient pas le mode d'organisation et le style militarisé de l'Académie.

Le journaliste cite encore un passage dudit rapport : « Le mode martial amène à privilégier l'intensité

plutôt que le contenu, l'obéissance plutôt que la capacité de discernement, la conformité plutôt que l'autonomie... ». Ce modèle de formation semble mettre les aspirants sous tension permanente. Enfin, il est relevé des problèmes de gouvernance qualifiée de désuète par la sociologue, auteure de l'audit.

Puis, le 22 juillet dernier, c'est dans la presse que l'on apprend la parution d'un livre de fiction, basé sur des témoignages d'anciens aspirants, notamment et surtout de Savatan. Si l'impartialité d'une ancienne collaboratrice de Savatan peut être mise en doute, les faits relatés sous la forme d'une fiction interrogent tout de même.

Dès lors, il paraît évident que les propos rassurants du Conseil d'Etat dans sa réponse à mon interpellation¹ semblent ne pas relater la réalité de la formation dispensée à Savatan. Même si la Conseillère d'Etat a pu donner certains éléments de réponse lors de son interview radiophonique du 2 juillet dernier, les soussignés demandent au Conseil d'Etat de renseigner le parlement en :

- Rendant public le rapport d'audit de décembre 2017 sur la formation de base des policiers à Savatan.
- Rapportant de manière exhaustive sur les mesures correctives prises concrètement suite au dit rapport.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

Commentaire(s)

Conclusions

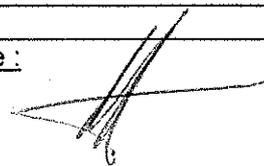
Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

- | | |
|---|-------------------------------------|
| (a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures | <input checked="" type="checkbox"/> |
| (b) renvoi à une commission sans 20 signatures | <input type="checkbox"/> |
| (c) prise en considération immédiate | <input type="checkbox"/> |

Nom et prénom de l'auteur :

Nicolas Croci Torti

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

¹ 18_INT_165 Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Nicolas Croci Torti et consorts – Académie de police : est-ce que Savatan bien que ça ?

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergei

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cala Sébastien

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Creteigny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Cuérel Julien

Deillon Fabien

Démétriadès Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Echenard Cédric

Epars Olivier

Evéquois Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Glavyre Yann

Gross Florence

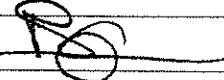
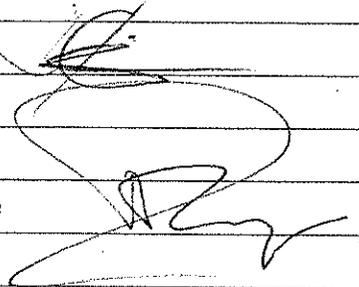
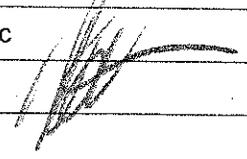
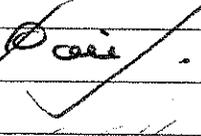
Induni Valérie

Jaccard Nathalie

Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Liste des député-e-s signataires – état au 27 août 2019

Jaquier Rémy	Neyroud Maurice	Ryf Monique
Jobin Philippe	Nicolet Jean-Marc	Schaller Graziella
Joly Rebecca	Paccaud Yves	Schelker Carole
Jungclaus Delarze Susanne	Pahud Yvan	Schwaar Valérie 
Keller Vincent	Pernoud Pierre André	Schwab Claude
Labouchère Catherine	Petermann Olivier 	Simonin Patrick 
Liniger Philippe	Podio Sylvie	Sonnay Eric
Lohri Didier	Pointet François	Sordet Jean-Marc
Luccarini Yvan	Porchet Léonore	Stürner Felix
Luisier Brodard Christelle	Probst Delphine	Suter Nicolas
Mahaim Raphaël	Radice Jean-Louis	Thalmann Muriel
Marion Axel	Rapaz Pierre-Yves 	Thuillard Jean-François
Masson Stéphane	Räss Etienne	Treboux Maurice
Matter Claude	Ravenel Yves	Trolliet Daniel
Mayor Olivier	Rey-Marion Alette	Tschopp Jean
Meienberger Daniel 	Rezso Stéphane	van Singer Christian
Meldem Martine	Richard Claire	Venizelos Vassilis
Melly Serge	Riesen Werner	Volet Pierre
Meyer Keller Roxanne	Rime Anne-Lise	Vuillemin Philippe
Miéville Laurent	Romanens Pierre-André	Vuilleumier Marc 
Mischler Maurice	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion
Mojon Gérard 	Roulet-Grin Pierrette	Weissert Cédric
Montangero Stéphane	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Ruch Daniel	Zünd Georges
Neumann Sarah	Rydlo Alexandre	Zwahlen Pierre